

PACK08 EXP - Péril imminent ou risque d'effondrement (ruine)

DURÉE

0,46875 jours (soit 3 heures et 45 minutes)

PRIX

200 € par participant

Soit 240 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'oeuvre

Professionnels de l'immobilier :

agents, négociateurs,

gestionnaires, syndics, ...

Professions juridiques :

notaires, avocats, huissiers...

Professionnels du bâtiment et

de la construction : architectes,

conducteurs de travaux, chefs

de chantier, économistes de la

construction, artisans, cadres et

salariés de la construction, ...

Diagnostiqueurs immobiliers

Etc.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion

internet

Navigateurs : Firefox, Chrome,

Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus

(vidéos, ateliers pédagogiques

et interactifs, documents...)

parcourez les points essentiels

et devenez acteur de votre

formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,

juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la

formation. Des évaluations et

ateliers pédagogiques sont mis

en place à chaque thème

abordé



OBJECTIFS

- **Détecter les fragilités des structures anciennes** (poutres, poteaux, planchers, charpentes...)
- **Identifier les pathologies affectant** la stabilité des bâtiments
- **Comprendre les responsabilités des propriétaires et syndics** face aux obligations légales
- **Appliquer les mesures d'urgence et éviter les effondrements**



PROGRAMME

L'arrêté de péril (40 minutes)

1. Introduction et cadre réglementaire

Vidéo- Introduction et cadre réglementaire

Ateliers - Faire la distinction entre péril et insalubrité

Atelier - Identifier les bases légales

2. Identification et constatation du péril

Vidéo- Identification et constatation du péril

Atelier - Identifier les situations caractérisant un immeuble en péril

Ateliers - Signalement et action

Atelier - Les rôles des acteurs

Atelier - Qui fait quoi

Atelier - Déroulement de la procédure de péril

Atelier - Cas de danger imminent

3. Mesures et travaux ordonnés

Vidéo - Mesures et travaux ordonnés



Ateliers - Les mesures ordonnées

Atelier - Cas des bâtiments classés

Ateliers - VRAI/FAUX sur les concepts abordés

4. Notification, exécution et suites de l'arrêté

Vidéo - Notification, exécution et suites de l'arrêté

Atelier - Notification de l'arrêté

Atelier - Les étapes après la réalisation des travaux

Atelier - Conséquences des retards dans les travaux

Atelier - Responsabilités des acteurs

Atelier - Les pouvoirs du maire

5. Hébergement, relogement et obligations du propriétaire

Vidéo - Hébergement, relogement et obligations du propriétaire

Atelier - L'hébergement et le relogement des occupants

Atelier - VRAI/FAUX - Obligations et restrictions liées à l'hébergement et au relogement

Atelier - Sanction pour les propriétaires

Atelier - Les sanctions additionnelles

6. Ce qu'il faut retenir

Vidéo - En synthèse

Guide pédagogique - L'arrêté de péril

Le diagnostic des structures du bâti existant (1 heure 30)

1. Généralités et reconnaissance de l'édifice

Vidéo - Généralités et reconnaissance de l'édifice

Atelier - Comprendre le principe de descente des charges

Atelier - Comprendre le cheminement des charges dans la structure d'un bâtiment

Atelier - Identifier les étapes clefs pour effectuer un diagnostic rigoureux

2. Étude de l'implantation de l'édifice sur la parcelle

Vidéo - Étude de l'implantation de l'édifice sur la parcelle

Atelier - Étudier l'implantation de l'édifice sur la parcelle

Atelier - Reconnaître les risques pouvant affecter la solidité d'un bâtiment

Atelier - Évaluer l'épaisseur des corps de bâtiments

3. Examen des façades

Vidéo - Examen des façades



Atelier - Distinguer une corniche d'un bandeau

Atelier - Reconnaître la concentration des charges sur un bâtiment

Atelier - Repérer les zones où sont concentrées les charges

Atelier - Évaluer la structure d'un bâtiment (façades)

Atelier - Reconnaître les signes d'une déformation d'un mur ou d'un linteau

Atelier - Évaluer la structure d'un bâtiment (balcons)

4. Classement des différents murs constituant l'édifice

Vidéo - Classement des différents murs constituant l'édifice

Atelier - Évaluer la structure d'un bâtiment (murs)

5. Analyse de l'élancement et des phénomènes de flambement

Vidéo - Analyse de l'élancement et des phénomènes de flambement

Atelier - Déterminer la hauteur maximale admissible d'un mur

Atelier - Assimiler le principe d'élancement

Atelier - Reconnaître la concentration des charges

Atelier - Reconnaître le flambement d'un élément porteur

6. Examen des combles et des charpentes

Vidéo - Examen des combles et des charpentes

Atelier - Évaluer la structure d'un bâtiment (charpentes et combles)

Atelier - Repérer une anomalie sur une structure

7. Inspection des planchers et voûtes

Vidéo - Inspection des planchers et voûtes

Atelier - Repérer une anomalie sur une structure

Atelier - Appréhender le principe des flèches admissibles des planchers

Atelier - Déduire le sens de portées des planchers

8. Étude spécifique des caves et sous-sols

Vidéo - Étude spécifique des caves et sous-sols

9. Ce qu'il faut retenir

Vidéo - Ce qu'il faut retenir

Guide synthétique - Le diagnostic des structures des bâtiments existants

Parasitologie du bois (1 heure 30)

1. Les connaissances générales sur les parasites du bois

Vidéo - Les connaissances générales sur les parasites du bois



Atelier - Identifier les spécificités des termites

Atelier - Reconnaître les différentes castes de termites

Atelier - Comprendre le fonctionnement des termites

2. Les mesures de protection contre les termites

Vidéo - Les mesures de protection contre les termites

Atelier - Identifier les mesures de protection

3. Les insectes à larves xylophages

Vidéo - Les insectes à larves xylophages

Atelier - Identifier les spécificités des insectes à larves xylophages

4. Les champignons lignivores

Vidéo - Les champignons lignivores

Atelier - Identifier les signes visibles de présence de mэрule

Atelier - Connaître les points essentiels de la réglementation contre les mэрules

5. Synthèse et guide

Vidéo - En synthèse

Guide - parasitologie du bois



VALIDATION

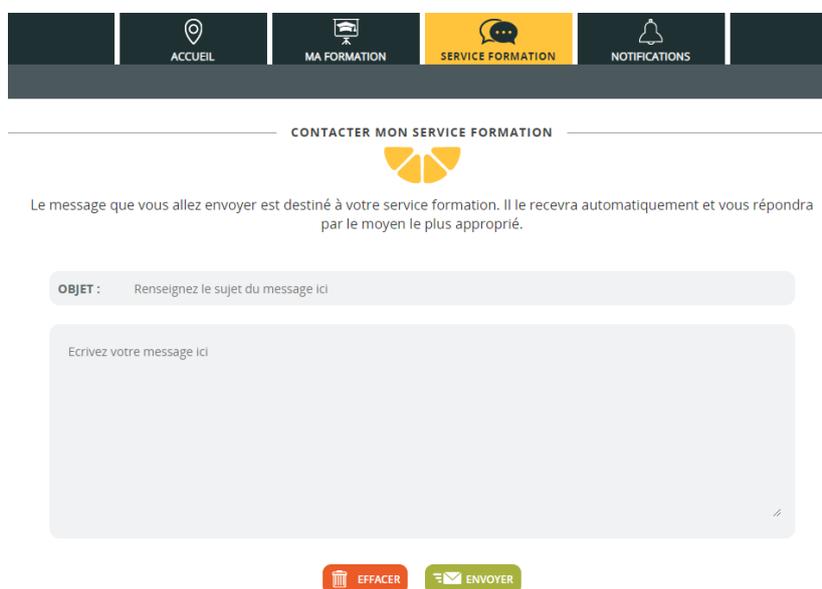
Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.